



Réunion Aménagement du Temps de Travail le 10 janvier 2018

La direction a convoqué les organisations syndicales dans le cadre de l'aménagement du temps de travail pour l'année 2018 et a fait les propositions suivantes :

► Congés payés annuel :

Décompte de 19 congés payés du lundi 30 juillet au vendredi 24 août. Reprise le lundi 27 août.

La CGT a demandé de restituer l'heure de sortie anticipée pour tous les salariés y compris ceux travaillant en poste de nuit.

► 5^{ème} semaine de congés payés :

Pour les salariés travaillant en semaine, la 5^{ème} semaine débutera le vendredi 21 décembre après le travail. Reprise le mercredi 2 janvier 2019.

► Ponts du 1^{er}, 8, 10 mai (ascension) et 1^{er} novembre :

Le reliquat des congés payés 2017 (5^{ème} semaine) sera positionné lundi 30 avril.

La CGT a demandé que l'accord précise les horaires pour le poste de nuit : 30 avril de 21h à 0h et 2 mai de 0h à 5h.

Fermeture de l'entreprise semaine 19 (Lundi 7 mai au vendredi 11 mai).

Par conséquent, le 20^{ème} congé payé 2018 (15 août) sera positionné lundi 7 mai.

Le 5^{ème} congé payé 2018 (5^{ème} semaine) sera positionné mercredi 9 mai.

Pour le vendredi 11 mai, le salarié pourra soit poser un congé ou inverser avec un RTT.

Pour le vendredi 2 novembre, le salarié pourra soit poser un congé ou inverser avec un RTT.

Le syndicat CGT a demandé de ne pas tenir compte du taux d'absentéisme des 10 % sur la période des ponts.

► Journée de solidarité (21 mai, Lundi de Pentecôte) :

La Direction a précisé que l'accord signé en 2017, pour une durée indéterminée, indiquait que la journée de solidarité était positionnée collectivement sur le lundi de pentecôte soit le 21 mai.

Le syndicat CGT a demandé que la direction transmette les dates de congés pour les salariés en VSD.

Prochaine réunion Jeudi 18 janvier 2018 à 16h.

La CGT

Mercredi 10 janvier 2018